

LA PROCÉDURE DE TRANSACTION

Quel premier bilan d'application ?
Quelles applications à l'étranger ?
Quelles évolutions à venir ?

Mardi 2 Octobre 2018

École nationale d'administration (ENA)
2, avenue de l'Observatoire, Paris 6^e

INSCRIPTIONS : rendez-vous@autoritedelaconcurrence.fr





ISABELLE DE SILVA
Présidente de l'Autorité de la concurrence

Cela fait trois ans que la loi Macron a introduit la procédure de transaction dans les outils à la disposition de l'Autorité de la concurrence. Celle-ci a connu un très fort développement parmi les décisions rendues, les entreprises sollicitant en effet son application de plus en plus souvent. Quel bilan peut-on en tirer maintenant que l'on dispose d'une période de recul sur sa mise en œuvre, du point de vue des entreprises, de leurs conseils, de l'Autorité et des juridictions ?

Les parties prenantes (entreprises, magistrats, avocats et universitaires) seront ainsi invitées à échanger leurs points de vue et leurs expériences concernant son application. Le développement des recours indemnitaires nous invitera en outre à examiner l'articulation entre le recours à la transaction et la mise en œuvre des actions en réparation. Le projet de communiqué de procédure de l'Autorité sera bien évidemment commenté à la lumière des premiers enseignements de la consultation publique qui a été mise en œuvre.

Cette rencontre sera enfin l'occasion de mettre en regard de la pratique française la pratique européenne. Nous pourrons ainsi nous pencher sur la façon dont la Commission européenne et les autres autorités nationales de concurrence européennes appliquent la transaction. Il s'agira d'échanger sur les différents modèles institutionnels en place en Europe afin de relever les avantages et les inconvénients de chaque procédure et d'identifier les bonnes pratiques qui peuvent éventuellement en être tirées.

PROGRAMME



8H30

**ACCUEIL DES PARTICIPANTS
(PETIT-DÉJEUNER)**



9H00

**PROPOS INTRODUCTIFS
PAR ISABELLE DE SILVA**



9H30

**TABLE-RONDE 1
SUIVIE D'UN DÉBAT
AVEC LA SALLE**

10H45

PAUSE CAFÉ

11H15

**TABLE-RONDE 2
SUIVIE D'UN DÉBAT
AVEC LA SALLE**



12H30

COCKTAIL APÉRITIF

TABLE 1 QUELLE APPLICATION EN EUROPE ?

L'objectif de cette table-ronde est de présenter les modèles institutionnels en place dans les autres pays européens (négociation des griefs - transactions hybrides - motivation et publicité des décisions - place du plaignant - articulation avec les recours en indemnisation) et d'identifier les enseignements qui peuvent en être tirés. Les intervenants décrypteront également l'essor de la procédure à l'étranger : peut-on considérer qu'il existe une tendance au développement des procédures de transaction ? Les ANC cherchent-elles à favoriser le recours à la transaction ?

MODÉ RATEUR



Laurence Idot

Professeur de droit de la concurrence à l'Université Paris II
et membre du collège de l'Autorité de la concurrence



Stephen Blake

Directeur juridique
Competition and Markets
Authority



Corinne Dussart-Lefret

Cheffe de l'unité Cartel IV
DG Comp
Commission européenne

INTER VENANTS



Laurent Geelhand

Avocat associé
Hausfeld



Katrin Roesen

Chef de l'unité spéciale de
lutte contre les cartels
Bundeskartellamt

TABLE 2 QUELLE APPLICATION EN FRANCE ?

Cette table-ronde permettra de croiser le regard des différents acteurs sur les avantages et les contraintes de la transaction du point de vue des entreprises et de l'Autorité. Elle sera également l'occasion de discuter de l'articulation de cette procédure et des recours indemnitaires.

MODÉ RATEUR



Stanislas Martin

Rapporteur général de l'Autorité de la concurrence



Muriel Chagny

Professeur de droit
Université Saint-Quentin-en-Yvelines



Irène Luc

Présidente de chambre
Cour d'appel de Paris

INTER VENANTS



Nicolas Guérin

Secrétaire général d'Orange,
Président du Cercle Montesquieu
et de la Commission droit public
économique du MEDEF



Anne Wachsmann

Avocate associée
Linklaters